



Strasbourg, 17/09/13

CAHDI (2013) 16
Restreint

COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

Liste des points discutés et des décisions prises Rapport abrégé

46^{ème} réunion
Strasbourg, 16-17 septembre 2013

Division du droit international public,
Direction du Conseil Juridique et du droit international public, DLAPIL

cahdi@coe.int - fax +33 (0)3 90 21 51 31 - www.coe.int/cahdi

**COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

46^{ème} réunion, Strasbourg, France, 16-17 septembre 2013

**Liste des points discutés et des décisions prises
Rapport abrégé**

1. Le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) tient sa 46^{ème} réunion à Strasbourg les 16 et 17 septembre 2013, sous la présidence de Mme Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas). La liste des participants est reproduite à l'Annexe I du rapport de réunion*.
2. Le CAHDI adopte son ordre du jour tel que reproduit à l'**Annexe** du présent rapport.
3. Le CAHDI adopte le rapport de sa 45^{ème} réunion (Strasbourg, 25-26 mars 2013) et autorise le Secrétariat à le publier sur le site Internet du CAHDI.
4. Le CAHDI prend note des développements concernant le Conseil de l'Europe depuis la dernière réunion du Comité tels qu'ils ressortent de l'intervention de M. Jörg Polakiewicz, Directeur du Conseil Juridique et du droit international public (DLAPIL) à partir du 1^{er} octobre 2013. L'intervention de M. Polakiewicz est reproduite à l'Annexe II du rapport de réunion.

Le CAHDI accueille favorablement la nouvelle version de son site web, laquelle sera lancée à temps pour sa prochaine réunion en mars 2014. Il exprime son intérêt envers la maquette des bases de données présentée par le Secrétariat pour la collecte et la publication des contributions des délégations relatives aux sujets de « L'immunité des Etats et des organisations internationales », « Organisation et fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères », et « Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme ». Le Comité note que le Secrétariat lui soumettra un rapport détaillant le concept des nouvelles bases de données sur lequel les délégations seront invitées à se prononcer.

Le CAHDI prend note du cadre s'appliquant à la classification des documents relatifs à ses travaux en tant qu'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux.

5. Le CAHDI examine les décisions du Comité des Ministres pertinentes pour ses activités.

En vue de remplir ses tâches par rapport au suivi des Conventions du Conseil de l'Europe telles que prévues dans le projet de mandat pour 2014-2015, le CAHDI adopte un plan de travail pour le biennium 2014-2015 couvrant le suivi des Conventions STCE nos. 23, 61, 63, 74 et 82.

6. Le CAHDI prend note des réponses au questionnaire sur la « Signification ou notification des actes introductifs d'instance à un Etat étranger » soumises par l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Grèce, la Lettonie, la Norvège, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs réponses au questionnaire.

Le CAHDI tient un échange de vues s'agissant du projet de déclaration relatif à l'immunité des biens culturels appartenant à un Etat figurant au document CAHDI (2013) 10. Le CAHDI s'accorde pour procéder à un échange d'informations sur les lois et pratiques nationales des Etats participants concernant l'immunité des biens culturels prêtés appartenant à un Etat, sur la base d'un questionnaire qu'il charge le Secrétariat de préparer à temps pour sa 47^{ème} réunion. Le

* Document CAHDI (2013) 17

Comité convient d'intégrer les réponses au questionnaire à la base de données sur les immunités des Etats.

Le CAHDI examine les législations, jurisprudences et pratiques nationales des Etats participants en matière d'immunités des missions spéciales en s'appuyant sur le document soumis par la délégation du Royaume-Uni à cet égard. Il charge le Secrétariat de préparer pour la 47^{ème} réunion un questionnaire qui s'appuierait sur les questions soulevées dans le document précité et les développerait.

Le CAHDI examine les pratiques et les jurisprudences nationales relatives aux immunités des Etats et des organisations internationales sur la base des informations transmises par les délégations. Il prend note à cet égard des nouvelles contributions de l'Arménie, du Canada et du Mexique et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

Le CAHDI poursuit son échange de vues sur la possibilité pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales.

Le Comité fait également le point sur l'état des lieux des ratifications, par les Etats représentés au sein du CAHDI, de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens.

7. Le CAHDI examine ensuite la question de l'organisation et des fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères sur la base de contributions de délégations. Il prend note à cet égard des mises à jour des contributions du Mexique et de la Suisse et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

8. Le CAHDI prend note des informations relatives aux affaires qui ont été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il prend note à cet égard de la mise à jour des contributions de la Finlande, du Mexique et de l'Union européenne ainsi que de la nouvelle contribution de l'Ukraine et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

9. Le CAHDI évoque la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le CAHDI prend note du rapport de la 78^{ème} réunion du Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) et du rapport final du Groupe *ad hoc* 47+1. Le CAHDI prend note des informations transmises à cet égard par M. Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe *ad hoc* 47+1 chargé de finaliser les instruments juridiques fixant les modalités d'adhésion de l'Union européenne à la CEDH.

10. Le CAHDI considère les affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme dans lesquelles sont impliquées des questions de droit international public et prend note à cet égard des informations concernant deux affaires récentes transmises par les délégations de l'Autriche et de la Belgique. Il invite les délégations à continuer d'informer le Comité des arrêts ou décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.

11. Dans le cadre de l'examen des questions relatives au règlement pacifique des différends, le CAHDI examine la dernière version du document contenant les informations sur la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice (document CAHDI (2013) 11).

12. Dans le cadre de son activité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI examine une liste de réserves et déclarations aux traités internationaux

susceptibles d'objection et les suites données à celles-ci par les délégations. Il invite les délégations à soumettre au Secrétariat toute information pertinente pour la mise à jour du tableau récapitulatif tel que reproduit dans le document CAHDI (2013) 12 Addendum prov.

13. S'agissant des travaux récents de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission, le CAHDI procède à un échange de vues avec le Prof. Pavel Šturma, Membre de la CDI, sur les activités récentes de cette dernière. Il prend également note de l'échange de vues entre la Présidente du CAHDI, la Secrétaire du CAHDI et la CDI (Genève, 10 juillet 2013).

14. En ce qui concerne l'examen des questions courantes relatives au droit international humanitaire, le CAHDI prend note de la présentation faite par le représentant du Comité international de la Croix-Rouge.

15. Le CAHDI prend note des développements récents relatifs à la Cour pénale internationale (CPI).

16. LE CAHDI prend note des développements récents concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des autres tribunaux pénaux internationaux.

17. Le CAHDI examine les questions d'actualité relatives au droit international et prend note à cet égard de l'intervention d'INTERPOL sur le thème : « INTERPOL e-Extradition initiative ».

18. Conformément à la *Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail*, le CAHDI réélit Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas) et Paul Rietjens (Belgique), respectivement Présidente et Vice-président du Comité, pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

19. Le CAHDI décide de tenir sa 47^{ème} réunion à Strasbourg, les 20 et 21 mars 2014. Le Comité charge le Secrétariat, en liaison avec la Présidente du Comité, de préparer en temps voulu l'ordre du jour provisoire de cette réunion.

ANNEXE**ORDRE DU JOUR****I. INTRODUCTION**

1. Ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Liesbeth Lijnzaad
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport de la 45^{ème} réunion
4. Informations communiquées par le Secrétariat du Conseil de l'Europe
 - a. Communication de M. Jörg Polakiewicz, Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public à partir du 1^{er} octobre 2013
 - b. Nouveau site Internet du CAHDI
 - c. Classification des documents de travail relatifs aux réserves

II. ACTIVITÉS DU CAHDI EN COURS

5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI
6. Immunité des Etats et des organisations internationales
 - a. Pratique des Etats et jurisprudence
 - récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet
 - échange des pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires Etrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales
 - b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens
7. Organisation et fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères
8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme
9. Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
 - Informations fournies par M. Erik Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe *ad hoc* 47+1

10. Affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public
11. Règlement pacifique des différends
12. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux
 - Liste des réserves et déclarations à des traités internationaux susceptibles d'objection

III. QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

13. Les travaux de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission
 - Présentation des travaux de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission par le Prof. Pavel Šturma, Membre de la CDI
 - Echange de vues entre la CDI, la Présidente du CAHDI et la Secrétaire du CAHDI, Genève, 10 juillet 2013
14. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire
15. Développement concernant la Cour pénale internationale (CPI)
16. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge)
17. Questions d'actualité relatives au droit international

IV. DIVERS

18. Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) du CAHDI
19. Date, lieu et ordre du jour de la 47^{ème} réunion du CAHDI
20. Questions diverses